Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-212200083-20260709-2026_50-DE

BOBITAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOBITAL

REPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

Nombre de conseillers : **En exercice : 15** **Présents : 13** **Pouvoirs : 0** **Votants : 15**	L'an deux mil vingt-six, le neuf du mois de juillet, à dix-neuf heures et dix minutes, les membres du conseil municipal de la commune de BOBITAL, se sont réunis sous la présidence de M. ACCOH Gaétan, Maire. M. ACCOH Gaétan, Mme LECORVAISIER Tiphaine, M. LEBRANCHU Michel, Mme MILECAMPS-TOUDIC Nadine, M. MOREL Alexandre, Mme LE PIPE Gaëlle, M. THEBAULT Mélan, Mme HAMON Kristen, M. ROUANET Laurent, Mme PASQUER Blandine, M. BRIAND Julien, Mme PIGNON Patricia, M. RENOIR William, Mme ISTIN Laurence, M. REBOUX Vincent.
Excusés :	Mme HAMON Kristen donne procuration à Mme MILECAMPS-TOUDIC Nadine Mme PASQUER Blandine donne procuration à Mme ISTIN Laurence
Absents :	
Secrétaire de séance :	M. THEBAULT Mélan

Délibération 2026-50

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE DINAN AGGLOMERATION POUR LE PROJET DE REAMENAGEMENT DU PARKING PLACE HIPPOLYTE THOMAS

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.5216-5 VI relatifs aux fonds de concours versés entre un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et ses communes membres ;
Vu le budget primitif 2026 de la commune ;
Vu la délibération n° 2026-47 approuvant le projet de réaménagement du parking de l'école (Place Hippolyte Thomas) ;
Vu la délibération n° 2026-46 attribuant la mission de maîtrise d'œuvre au cabinet A'DAO.
Considérant que la commune de Bobital souhaite réaliser des travaux de réaménagement du parking de l'école (Place Hippolyte Thomas) afin d'améliorer la sécurité, l'accessibilité et les conditions de stationnement des usagers ;
Considérant que le coût prévisionnel des travaux est estimé à **138.929 ,44 € HT**;
Considérant que ce projet est susceptible de bénéficier d'un fonds de concours de Dinan Agglomération.

Exposé des motifs

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-212200083-20260709-2026_50-DE

BOBITAL

Monsieur le Maire rappelle que la commune a engagé un projet de réaménagement du parking de l'école (Place Hippolyte Thomas).

Cette opération vise notamment à :

- améliorer la sécurité des élèves, des familles et des riverains ;
- réorganiser les espaces de stationnement ;
- faciliter les circulations piétonnes et automobiles ;
- valoriser les abords de l'école.

Afin de limiter le reste à charge pour la commune, il est proposé de solliciter un fonds de concours auprès de Dinan Agglomération à hauteur de **25 %** du montant hors taxes de l'opération soit **34.732,37€ HT.**
Le montant définitif du fonds de concours sera ajusté conformément aux règles d'attribution de Dinan Agglomération.

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération de réaménagement du parking de l'école (Place Hippolyte Thomas).

Article 2 : De solliciter auprès de Dinan Agglomération l'attribution d'un fonds de concours au taux le plus élevé possible pour cette opération.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au dépôt et au suivi de cette demande de financement, ainsi que toute pièce relative à son instruction.

Article 4 : De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal et que les recettes correspondantes seront intégrées au budget dès notification de l'aide.

Résultat du vote **Pour** : 12 **Contre** : 0 **Abstentions** : 3
Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Certifié conforme,

Fait et délibéré en séance du 09/07/2026
ci-dessus mentionné

P.E.C. M. ACCOH Gaétan,
Le Maire,

MAIRIE DE BOBITAL (Côtes-d'Armor)

P.E.C., M. THEBAULT Mélan
Secrétaire de séance,